Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM022026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026
Absents : M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY
Absents excusés : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 12

DELIBERATION 02/2026 – 5.2 DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégations au Maire :
Conformément à la délégation consentie à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°25/2020 en date du 29 juin 2020, modifiée par délibération n°10/2021 en date du 12 mars 2021, modifiée par la délibération n°29/2024 en date du 27 mars 2024 :

- **Au titre des Déclarations d'Intention d'Aliéner**

SECTION	NUMERO PARCELLES	ADRESSE	Décision
AB	349	18 le châtel	Non préemption

- **Au titre des virements de crédits – décisions modificatives**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	1 824.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 824.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-65132 : Prix	0.00 €	324.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**1 824.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**1 824.00 €**	**1 824.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM022026-DE

- C/60632 Fourniture de petit équipement : - 1 824 €
- C/65132 Prix : + 324 €
- C/65748 Subvention de fonctionnement : + 1500 €

➢ **Au titre des dépenses de marchés de travaux, de fournitures et de services inférieures à 10 000 € HT ainsi que tous les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

OBJET	MONTANT
Batterie et électrodes défibrillateur	145 € HT soit 174 € TTC (Cardiac safe)
Extincteurs panneaux classe feu plan évacuation intervention blocs secours	1 523.13 € HT soit 1 827.76 € TTC (ESI)
Clefs cellules maison de santé	360.24 € HT soit 432.29 € TTC (Pelé)
Stores médiathèque	86.33 € HT soit 103.60 € TTC (weldom)

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 27 février 2026
et transmission en Préfecture, le 27 février 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 février 2026
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE * ILLE-ET-VILAINE *

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh